

Un inspecteur ouvre les portes d'un site classé

Donges — L'entreprise de peinture Avira fait partie des installations surveillées. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Dreal, l'a contrôlée lundi 7 juillet.

Reportage

« Nous travaillons principalement pour des clients de l'industrie pétrochimique et navale comme TotalEnergies, les Chantiers de l'Atlantique ou Naval group », résume Valentin Belaud, le responsable d'activité d'Avira. Son cœur de métier ? La préparation et l'application de peinture pour protéger des pièces de la corrosion au moyen de peinture à haute résistance. De par son activité, l'entreprise de douze salariés, installée à Donges, est considérée comme une installation classée pour la protection de l'environnement.

Quatre zones à risque d'explosion

« La particularité d'Avira est d'utiliser et de stocker des liquides inflammables », situe Christophe Hennebelle, le responsable de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Dreal, en Loire-Atlantique. Le fonctionnaire inspecte, lundi 7 juillet, la conformité du site. Son regard porte sur la prévention des accidents, la pollution et les nuisances.

L'échange débute par l'examen des documents de l'entreprise. « Quel est le volume de peinture appliqué quotidiennement ? Pouvez-vous me présenter le relevé des rejets atmosphériques ? Quel est votre plan de gestion des solvants ? », interroge Christophe Hennebelle. Le responsable d'activité, Valentin Belaud, lui présente des justificatifs.

« Et pour le traitement des déchets de peinture ? », s'enquiert l'inspecteur de la Dreal. « Nous traitons des diluants sales par un système d'alambic pour les réexploiter », répond l'industriel. « Un dispositif



Christophe Hennebelle, inspecteur de la Dreal, passe en revue les relevés des composés organiques volatils effectués à Avira devant le responsable d'activité de l'entreprise Valentin Belaud.

PHOTO : OUST-FRANCE

vertueux », approuve Christophe Hennebelle avant de passer au crible les installations électriques. « Une anomalie a été signalée. Je vois que vous avez fait réaliser un devis pour y remédier. » « L'intervention est prévue la semaine prochaine », précise le représentant d'Avira.

Les quatre zones Atex, c'est-à-dire à risque d'explosion, font l'objet d'une vérification poussée. L'inspecteur de la Dreal y contrôle le revêtement ignifugé des murs et le système de détection d'incendie. « Les trappes de désenfumages doivent représenter 2 % de la toiture. »

Un kit antipollution permet de prévenir l'épandage de la peinture jusqu'au réseau de collecte des eaux pluviales. Côté pollution toujours, « dans la cabine de grenailage, on projette des billes de métal pour

obtenir la rugosité nécessaire afin que la peinture adhère », explique Valentin Belaud. L'outil recueille la poussière produite tandis que les billes de métal sont réutilisées « en circuit fermé ».

« La visite est positive », se prononce le fonctionnaire de la Dreal à l'issue de l'inspection. Les bonnes

pratiques sont de mieux en mieux intégrées. « Mais l'aspect réglementaire évolue vite », concède Christophe Hennebelle. « Et parfois, nous sommes confrontés à de la négligence. »

Antonin GALLEAU.



Le local de stockage peut contenir jusqu'à 1 000 litres de peinture 'pour en limiter le potentiel combustible'.

PHOTO : DR

3 900

C'est le nombre de sites industriels et agricoles sont sous la surveillance de la Dreal des Pays de la Loire, dont 52 sites Seveso (ceux présentant le plus haut risque d'accident) au 1^{er} janvier 2025. Environ 100 inspecteurs interviennent dans la région. La fréquence des contrôles est adaptée à la dangerosité des activités.